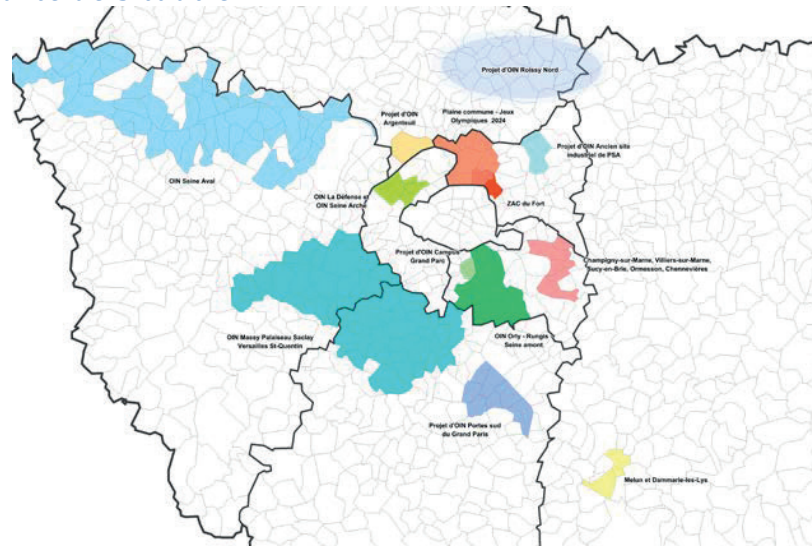


Création d'OIN

Carte de situation



■ septembre et octobre 2015 : premier contact avec les élus.

■ 15 octobre 2015 : décision du CIM

□ 2016 : stabilisation des périmètres et des compétences puis préparation des décrets en Conseil d'Etat.

Grandes lignes du projet

L'OIN permet une gouvernance collégiale renforcée et de mettre à la disposition des collectivités les moyens dont disposent l'Etat et ses opérateurs. Les collectivités conservent leur compétence en matière de planification. La création de nouvelles OIN permet de mettre en œuvre un dispositif dont le fonctionnement est éprouvé pour des projets complexes et à enjeux forts, avec pour objectifs :

- la création de logements,
- la requalification et le renouvellement urbain,
- le développement et la cohérence économique,
- la ré-industrialisation de secteurs en friche,
- la réalisation des équipements d'accueil pour les Jeux Olympiques (village olympique notamment...).

Actualité

- Juin 2016 : transmission des 3 premiers rapports de présentation pour décret en conseil d'Etat.